



## **Prix et règlements du concours photo « On s'call un lunch » Du 10 mai au 11 juillet 2021**

### **Conditions d'admissibilité :**

Pour participer au concours, le participant doit téléverser une photo représentant un moment ou une expérience en lien avec la thématique des plats aux saveurs de la mer dont l'un d'entre eux sera mis en valeur chaque semaine sur la page Facebook et le compte Instagram de Tourisme Îles de la Madeleine. Le participant doit avoir publié sa photo en date du concours, soit entre le 10 mai et le 11 juillet (23h59) 2021.

Il n'y a pas de limite de publications par participant. Afin de faire mousser le concours, Tourisme Îles de la Madeleine partagera des photos de participants tout au long du concours via ses stories sur Facebook et Instagram. Le gagnant du concours sera contacté par courriel.

Les employés de Tourisme Îles de la Madeleine et du Bon Goût frais des Îles, ainsi que des entreprises ayant travaillé directement et indirectement à la réalisation du concours, de même que leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit, ne sont pas admissibles à ce concours.

Les organisateurs du concours peuvent décider, à leur entière discrétion, d'éliminer les participations qui ne répondent pas à certaines exigences dont celles-ci :

- Le participant s'engage à ne pas publier de photo dans laquelle figure un tiers, sans le consentement de ce dernier ;
- Les photos doivent être libres de tout droit y compris les droits d'utilisation, de copie, de modification, de publication et de distribution, et ce, pour tous les types de médias ;
- Les photos ne doivent pas avoir un contenu inapproprié, par exemple : un contenu sexuel explicite, offensant, harcelant, discriminatoire, diffamatoire, violent, malveillant ou haineux ;
- Les photos ne doivent pas comporter des images ou un langage suggestif ou encourageant une activité illégale.

Toute personne ne respectant pas l'une de ces conditions sera automatiquement disqualifiée du concours.

### **Désignation des gagnants :**

La désignation des gagnants sera faite par une pige au hasard parmi tous les participants du concours qui auront respecté les critères mentionnés. Le gagnant sera contacté par courriel. Celui-ci recevra tous les détails pour communiquer avec l'Agente marketing de Tourisme Îles de la Madeleine par courriel et aura un délai maximal de quarante-huit (48) heures, sans quoi un autre gagnant sera contacté.

Le dévoilement de la photo gagnante et de son auteur aura lieu le **16 juillet 2021 au bureau d'information touristique des Îles de la Madeleine à 15h00, heure de l'Atlantique.**

En acceptant son prix, le gagnant consent automatiquement à ce que Tourisme Îles de la Madeleine et Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine publient sa photo sur leurs différentes plateformes (Facebook, site Internet ou autres outils de communication).

### **Description du prix:**

1 boîte gourmande de produits de la mer des Îles de la Madeleine offerte par Tourisme Îles de la Madeleine et Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine

Valeur : 99,00 \$

Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent. Aucune substitution du prix ne sera accordée en partie ou en totalité au gagnant.



En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Tourisme Îles de la Madeleine ainsi que les partenaires associés au concours, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie les prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

Le refus d'accepter les prix libère de toute obligation Tourisme Îles de la Madeleine ainsi que les partenaires associés au concours.

Tourisme Îles de la Madeleine ainsi que les partenaires associés au concours n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

En participant au concours, vous acceptez automatiquement les présents règlements.

Les règlements du présent concours sont disponibles sur le site Internet situé à l'adresse suivante :  
[www.tourismeilesdelamadeleine.com/concours](http://www.tourismeilesdelamadeleine.com/concours)

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Tourisme Îles de la Madeleine  
128 chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C5  
1-877-624-4437 | (418) 986-2245  
[www.tourismeilesdelamadeleine.com](http://www.tourismeilesdelamadeleine.com)  
[marketing@tourismeilesdelamadeleine.com](mailto:marketing@tourismeilesdelamadeleine.com)